

**LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE**

**OPTION DROIT**

**2020-2021**





## LE MOT DU DOYEN

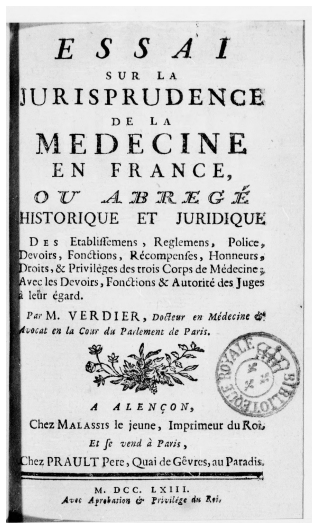
Mesdames, Messieurs, Chers étudiants

Vous êtes étudiants dans la mention Licence Sciences pour la Santé, rattachée à la faculté de médecine, maïeutique et sciences pour la santé. Vous avez choisi de vous inscrire dans le parcours “Droit et Santé”, dirigée par Madame le Professeur Céline Pauthier.

La faculté de droit, de sciences politiques et de gestion est heureuse de vous accueillir. Elle a pour vocation d’être un lieu de formation de personnes capables de développer une authentique pensée éthique. Cet objectif repose sur l’existence d’un véritable corps universitaire qui se porte garant des valeurs académiques parmi lesquelles la liberté intellectuelle et l’autonomie institutionnelle.

La faculté s’ouvre aussi à l’Europe et au monde, parce que l’enjeu et le défi de sa conduite relèvent de sa nature profonde. En effet, héritière des valeurs de justice, de paix et de progrès portées par les auteurs rhénans du XVème siècle, la faculté s’appuie résolument sur cette culture humaniste qui lie indéfectiblement le savoir à l’être.

Professeur Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU  
Doyen de la Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion  
[droit-doyen@unistra.fr](mailto:droit-doyen@unistra.fr)



## **Bienvenue à la promotion « Jean Verdier » de la Licence Sciences pour la Santé - option droit, 2020-2021**

Chères étudiantes, Chers étudiants,

Très anciennes disciplines universitaires, professions à l'utilité sociale reconnue, la médecine et le droit entretiennent de nombreuses relations, parfois conflictuelles, rarement indifférentes. La crise sanitaire dans laquelle nous nous trouvons vient accentuer cette certitude que le droit ne peut ignorer les questions de santé, et que la santé pose des questions juridiques complexes, de la liberté des individus à l'organisation des systèmes de santé. Vous constituez la première promotion d'une formation qui a toute sa place dans notre Faculté de droit.

En réfléchissant au nom de cette première promotion, et parmi les nombreux personnages qui ont réuni la double qualité de médecin et de juriste, c'est le nom de Jean Verdier qui s'est imposé. Jean Verdier, docteur en médecine et avocat au parlement de Paris, entreprend dans les années 1760 la rédaction d'une série de volumineux traités consacrés à la jurisprudence de la médecine et de la chirurgie. C'est l'œuvre d'un juriste, attentif à la pédagogie, mais bien souvent, c'est le médecin qui plaide, marquant une préoccupation constante de « contribuer à convaincre les plus incrédules de la certitude de la science et des dangers de l'empirisme ». C'est en médecin qu'il entreprend de travailler à « apporter quelque remède », guidé par « l'honneur de la profession et l'horreur de la chicane ». Pendant la Révolution, Verdier enseigne à l'Académie de législation, il y dispense un cours intitulé « questions médico-légales ».

C'est sous l'égide de Jean Verdier, médecin et avocat, que nous ferons ensemble l'expérience de cette toute nouvelle formation : la Licence Sciences pour la Santé – Option droit. Celle-ci permettra aux étudiants d'intégrer des études de santé ou de poursuivre des études de droit dans un parcours de licence « droit et santé ».

Aux étudiantes et aux étudiants de la *Promotion Jean Verdier*, je souhaite la bienvenue dans cette première année de formation. Puisse-t-elle vous permettre un plein épanouissement dans la réalisation de vos projets universitaires et professionnels.

Céline Pauthier, Professeur à la Faculté de droit, de Sciences Politiques et de Gestion  
Responsable de la L1 LSpS-option droit (droit-lspdroit@unistra.fr)

# SOMMAIRE

I-	LA REFORME DES ETUDES DE SANTE A L'UNIVERSITE DE STRASBOURG.....	p. 5
II-	ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA LICENCE .....	p. 10
III-	COURS INTEGRES ET EVALUATION .....	p. 10
IV-	ACCOMPAGNEMENT DE L'ETUDIANT .....	p. 11
V-	POURSUITE DES ETUDES APRES LA LSPS –OPTION DROIT .....	p. 11
VI-	PARTIR ETUDIER A L'ETRANGER .....	p. 12
VII-	ORGANISATION DES 2 SEMESTRES DE FORMATION .....	p. 13
VIII-	ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES.....	p. 15
IX-	LES ENSEIGNANTS.....	p. 18
X-	EVALUATIONS BLOC DROIT .....	p. 19
XI-	CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE.....	p. 25

Toutes les informations pour le bloc droit (cours / examens) sont accessibles via un espace moodle : « LSpS–Option droit »

Les étudiants inscrits y auront accès dès la rentrée, ils doivent consulter cet espace très régulièrement

Pour toute question : [droit-lspsdroit@unistra.fr](mailto:droit-lspsdroit@unistra.fr)

# I- LA REFORME DES ETUDES DE SANTE A L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

L'accès aux études de santé sera fondamentalement réformé dès la rentrée 2020, dans un cadre qui laisse cependant aux universités une large autonomie pour définir leur projet propre.

À l'Université de Strasbourg, l'accès aux études de santé se fera par le biais d'une Licence mention « Sciences pour la Santé ».

Cette licence a pour objectifs :

- de donner une première formation en sciences de la santé
- de préparer à l'admission en études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie
- de faciliter une poursuite d'études, en santé ou hors santé, pour les étudiants qui n'auraient pas été admis en études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie.

## 1 mention, 11 parcours

La mention « Sciences pour la santé » abritera 11 parcours différents, correspondant chacun à une discipline différente :

- chimie (150 places)
- droit (100 places)
- mathématiques (100 places)
- physique (100 places)
- psychologie (120 places)
- sciences économiques (150 places)
- sciences sociales (80 places)
- sciences du sport (100 places)
- sciences de la terre et de l'univers (40 places)
- sciences et technologies (pluridisciplinaire) (80 places)
- sciences de la vie (400 places)

## Les enseignements

La 1<sup>e</sup> année de la licence « Sciences pour la Santé » sera organisée autour de trois ensembles d'enseignements.

**L'ensemble « santé »** comprendra des enseignements de biologie, mathématiques, physique et chimie, afin de permettre aux étudiants admis en DFG2 (DFG2 : la 2<sup>e</sup> année du Diplôme de Formation Générale correspond au début des études propres à la médecine, la maïeutique, l'odontologie et la pharmacie, après l'admission) de poursuivre et réussir leurs études de santé. Cet ensemble comptera pour 25 ECTS (Crédits du système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

**L'ensemble « transversal »** comprendra des enseignements de méthodologie du travail universitaire, de sciences humaines et sociales en lien avec la santé, de langue vivante, afin notamment de préparer les étudiants aux épreuves d'admission en DFG2. Il comptera pour 14 ECTS.

**L'ensemble « discipline hors santé »** comprendra des enseignements d'une autre discipline, celle qui correspondra à l'intitulé du parcours dans lequel l'étudiant sera inscrit. Il comptera pour 21 ECTS. Cet ensemble disciplinaire devra permettre à l'étudiant qui n'est pas admis en 2ème année de santé mais qui a validé son année et obtenu une moyenne d'au moins 10/20 à cet ensemble disciplinaire, de poursuivre en L2 dans la mention correspondant au parcours validé.

Les ensembles « santé » et « transversal » seront communs à l'ensemble des étudiants de la mention « Sciences pour la santé ». L'ensemble « discipline hors santé » sera propre à chacun des 11 parcours de la mention (pour le droit, description à partir de la page 9).

## La maquette générale des enseignements

Vous trouverez sous le lien suivant la maquette générale des enseignements. Cette maquette doit encore être validée par les conseils, elle est donc donnée ici simplement à titre d'information.

Voir sur le site de l'Université : <http://www.unistra.fr/index.php?id=acces-etudes-sante>

## L'originalité du modèle strasbourgeois

En imaginant cet accès au DFG2 par le biais d'une licence Sciences pour la Santé, l'Université de Strasbourg a fait le choix d'un dispositif original, différent des choix posés par la plupart des autres universités, qui ont opté pour des licences accès santé (LAS) ou des portails d'accès santé (PASS).

L'Université de Strasbourg a voulu insister en particulier sur :

- l'égalité des chances à l'accès à cette année préparatoire (1e année de la licence Sciences pour la Santé)
- l'égalité des chances à l'admission en DFG2
- l'égalité des chances à la réussite de la 2e année, que celle-ci soit en DFG2 ou en 2e année de licence
- la cohérence entre une année préparatoire aux études de santé, et les études de santé elles-mêmes, qui sont des études fondamentalement scientifiques.

*À retenir: à Strasbourg il n'y aura pas de PASS, ni de licences disciplinaires avec mineure santé. La seule voie d'accès aux études de santé pour les néo-bacheliers sera la Licence Sciences pour la Santé*

## Admission en 1e année de licence SpS et choix du parcours « Discipline hors santé »

L'admission en 1e année de la licence « Sciences pour la Santé » se fera via la plateforme Parcoursup comme pour les autres licences. Des informations complémentaires seront communiquées depuis cette page dans le cadre des informations relatives à Parcoursup.

Sur Parcoursup, les candidats formuleront un vœu pour chacun des parcours de la licence « Sciences pour la Santé » qui les intéressent.

La candidature par le biais de Parcoursup ouvre en principe la candidature à tous les lycéens de terminale, quelle que soit l'académie dans laquelle ils auront obtenu leur bac. Cependant, le rectorat fixera un pourcentage maximal d'admission de bacheliers d'une autre académie que celle de Strasbourg ; ce pourcentage n'est actuellement pas connu.

**Les candidats sont vivement incités à candidater dans le plus grand nombre possible de parcours de la licence "Sciences pour la Santé":** la capacité d'accueil globale de la licence a été calculée de manière à permettre d'accueillir autant d'étudiants qu'en Paces cette année (hors redoublants), le nombre de places dans chacun de ces parcours est strictement limité: **plus grand est le nombre de parcours pour lesquels vous candidatez, plus grandes sont vos chances d'intégrer la licence "Sciences pour la Santé"!**

Notez bien que le système retenu pour l'admission en études de santé (cf. ci-dessous) garantit qu'il y aura **des admis à partir de tous les parcours de la licence.**

## Admission en DFG2

L'admission en études de santé (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie) se fera sur la base suivante :

- il faudra tout d'abord réussir la 1e année de la licence « Sciences pour la Santé »
- les étudiants qui auront brillamment réussi la 1e année de la licence « Sciences pour la Santé » seront admis directement en DFG2: il s'agira des 10 à 12% meilleurs de chacun des 11 parcours de la licence.
- les étudiants qui auront bien réussi la 1e année de la licence « Sciences pour la Santé » se présenteront à des épreuves orales d'admission: il s'agira des 20 à 25% suivants, en ordre de mérite, dans chacun des 11 parcours de la licence.
- une partie des étudiants ayant présenté les épreuves orales d'admission seront admis en DFG2 par le jury, dans la limite des places disponibles.

(Les modalités exactes seront fixées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg)

### Qu'en est-il du numerus clausus ?

Le numerus clausus national pour réguler l'accès au DFG2 est remplacé par une capacité d'accueil pour chacune des filières de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (DFG2) à l'Université de Strasbourg, fixée par le président de l'université, en lien avec l'Agence régionale de la santé.

Cette capacité d'accueil sera fixée à la fin du mois de mars 2020.

## Après la 1e année de licence SpS

Après la 1e année de la licence « Sciences pour la Santé », les étudiants admis en DFG2 s'inscriront dans la filière de leur choix, dans la limite des places disponibles.

Les étudiants qui auront réussi la 1e année de la licence « Sciences pour la Santé », mais qui n'auront pas été admis en DFG2 (soit qu'ils n'aient pas été admissibles aux épreuves d'admission, soit qu'ils n'aient pas réussi celles-ci), pourront, au choix :

- poursuivre en 2e année de la licence « Sciences pour la Santé »
- poursuivre en 2e année de la licence correspondant au parcours qu'ils auront suivi en 1e année (sous réserve d'avoir obtenu la moyenne dans l'ensemble d'enseignements « Discipline hors santé »)<sup>#1</sup>.
- se réorienter vers une autre formation.

Les étudiants qui n'auront pas réussi la 1e année de la licence « Sciences pour la Santé » pourront, au choix :

- redoubler la 1e année de la licence « Sciences pour la Santé » (à condition d'avoir obtenu une moyenne supérieure à un seuil minimal)<sup>#1</sup>
- se réorienter en 1e année d'une autre formation à l'Université de Strasbourg ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur via Parcoursup.

*#1 Ces éléments sont présentés ici sous réserve des votes des modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. Ils sont donc susceptibles d'évoluer.*

## Redoublants de la Paces 2019-2020

À titre transitoire, les redoublants de la Paces 2019-2020 suivront en 2020-2021 les enseignements d'une Paces qui sera organisée spécifiquement pour eux. Un nombre de places en DFG2 leur sera réservé. Il sera fixé conjointement par les Ministères en charge de l'Enseignement supérieur et de la santé.

## Accès aux études de kinésithérapie, d'ergothérapie et de psychomotricité

À Strasbourg, les bacheliers 2020 désireux d'intégrer un institut de formation des masseurs kinésithérapeutes passeront obligatoire par la L1 Sciences pour la santé. Il y aura des places "kinés" dans chacun des 11 parcours de cette licence. Le nombre de ces places sera affiché prochainement.

Pour les bacheliers 2020, l'admission aux écoles de psychomotricité et d'ergothérapie se fait directement via Parcoursup.

## Candidature des étudiants ayant 120, 180 ECTS ou plus

### Candidature des étudiants ayant 120 ECTS

Les étudiants ayant réussi 120 ECTS, ou qui espèrent disposer de 120 ECTS au moment où seront organisées les épreuves d'admission, déposeront un dossier de candidature pour chacune des filières des études de santé pour laquelle ils désireront candidater, au plus tard le 15 octobre 2020.

Pour l'année 2020-2021, le dispositif actuel de l'alter Paces est maintenu. Renseignements : <https://pharmacie.unistra.fr/formation/admission-et-inscription/passerelle-d'experimentation-alter-paces/>

### Candidature des étudiants ayant 180 ECTS ou plus



Pour l'année 2020-2021, les étudiants n'ayant pas été admis via l'alter Paces l'année précédente et n'ayant jamais été inscrit en PACES pourront présenter leur candidature. Renseignements : <https://pharmacie.unistra.fr/formation/admission-et-inscription/passerelle-dexperimentation-alter-paces/>

## Quels enseignements de spécialités choisir au lycée ?

Un des objectifs de la réforme est d'élargir le profil des étudiants, et par la suite des professionnels, de la santé. Toutefois, les études de santé sont et resteront des études scientifiques.

Les spécialités de sciences de la vie et de la terre, de physique-chimie et de mathématiques (par exemple sous forme de maths complémentaires en terminale) seront donc privilégiées par les lycéens qui se destinent aux études de santé.

Cependant, ce sont là des suggestions, pas des obligations. Les étudiants qui n'auront pas choisi ces spécialités pourront rattraper assez facilement leur retard.

Et n'oubliez pas que le choix des spécialités peut aussi se faire en fonction des disciplines hors santé correspondant aux parcours de la licence Sciences pour la santé!

Pour toute question sur la LSpS : [med-licence-sante@unistra.fr](mailto:med-licence-sante@unistra.fr)

## II- ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA LSPS-OPTION DROIT

La LSpS – Option droit est une toute nouvelle formation universitaire. C'est l'un des 11 parcours de Licence proposés par l'Université de Strasbourg dans le cadre de la réforme des études de santé à la rentrée 2020-2021. La LSpS – Option droit est une voie d'accès au DFG/MMOPK (Diplôme de formation générale aux études de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie).

La LSpS – Option droit prépare à la réussite de vos études aussi bien en santé (MMOPK) qu'en droit.

Un programme d'études complet et cohérent, constitué de trois blocs d'enseignement :

- Le bloc santé (Biologie, mathématiques, physique et chimie)
- Le bloc transversal (Méthodologie du travail universitaire, sciences humaines et sociales en lien avec la santé, langues vivantes)
- Le bloc droit (Sources du droit, histoire du droit et des institutions, droit des personnes et de la famille, droit constitutionnel français et étranger)

= Titulaire d'une première année de Licence, l'étudiant, qui a développé une double compétence, peut poursuivre des études de santé ou des études de droit.

*Cette plaquette d'information ne concerne que le bloc droit.*

Pour les enseignements du bloc droit, les différentes matières enseignées sont réparties dans des ensembles appelés Unités d'Enseignements (UE). Celles-ci constituent les enseignements dits « fondamentaux » qui préparent aux études de droit dans toutes les spécialisations.

- ↳ deux UE qui regroupent les enseignements fondamentaux de droit privé (Droit privé et théorie générale de la personnalité juridique ; Droit de la famille)
- ↳ deux UE qui regroupent les enseignements fondamentaux de droit public (Droit constitutionnel 1 et 2)
- ↳ une UE qui concerne l'enseignement d'histoire du droit (Histoire du droit et des institutions publiques)
- ↳ Les UE de droit privé et de droit public font l'objet d'enseignements et d'évaluations dans les deux semestres de la première année. L'UE d'histoire du droit ne fait l'objet d'enseignement et d'évaluation qu'au premier semestre de la première année.

### III- COURS INTEGRES ET EVALUATION

En début d'année, les 100 étudiants de la LSpS-Option droit sont répartis dans des groupes d'une trentaine d'étudiants chacun. Tous les enseignements auront lieu sous la forme de cours intégrés (CI). Ces cours intégrés, délivrés par des enseignants-chercheurs de la Faculté de droit, dans différentes spécialités, sont spécifiquement destinés aux étudiants de la LSpS-Option droit. Il s'agit de cours à petits effectifs, d'une durée de deux heures au premier semestre et d'une durée de 3 heures au second semestre. La pédagogie, l'accompagnement et l'emploi du temps sont adaptés à la préparation du DFG/MMOPK.

La présence des étudiants est obligatoire et fait l'objet d'un contrôle d'assiduité.

Tous les enseignements font l'objet d'un contrôle des connaissances et des compétences, tout au long du semestre. Ils permettent à l'étudiant de mesurer sa progression. Les dates des contrôles de connaissances concernent tous les groupes et sont déterminées en début de semestre ; ils sont organisés à la Faculté de droit selon un calendrier compatible avec celui des deux autres blocs.

Le règlement des examens est présenté en fin de plaquette.

### IV- ACCOMPAGNEMENT DE L'ETUDIANT

#### ➤ Responsable pédagogique de la formation

**Céline Pauthier**, Professeur d'histoire du droit, Bureau 109, au premier étage de la Faculté de droit (Aile Nord).

Pour toute question, prise de rendez vous : [droit-lpsdroit@unistra.fr](mailto:droit-lpsdroit@unistra.fr)

- De nombreuses ressources pédagogiques sont mises en ligne sur la **plateforme Moodle** (Environnement Numérique de Travail / E.N.T. / ERNEST) qui permet également de stocker des documents, d'échanger avec d'autres étudiants et des enseignants. **L'E.N.T. / ERNEST** permet à l'étudiant d'accéder à son emploi du temps. L'accès à ces services est possible dès l'obtention de la carte d'étudiant.

## V- POURSUITE DES ETUDES APRES LA LSPS-OPTION DROIT:

**Après une première année réussie, plusieurs possibilités :**

- Admission d'office en DFG/MMOPK (un jury classe les étudiants et les affecte, en fonction de leurs vœux, en Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie)
- Présentation à des épreuves orales portant sur le bloc transversal (à l'issue de ces épreuves, un jury classe les étudiants et les affecte, en fonction de leurs vœux, en Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie).
- Poursuite d'études en Licence 2 Droit (à condition d'avoir validé le bloc droit) en Faculté de droit
- Poursuite d'études en Licence 2 Santé (à condition d'avoir validé le bloc santé) en Faculté de médecine
  - *Dans ces deux derniers cas l'étudiant aura la possibilité de représenter un oral d'admission aux études de santé à l'issue d'une deuxième année de LSpS*

**La poursuite d'études en Faculté de droit :**

*Tout étudiant ayant réussi sa première année de LSpS - option droit (moyenne générale annuelle égale ou supérieure à 10/20 et validation des 21 ECTS du bloc droit) a la possibilité de poursuivre des études de droit dans le cadre de la Licence en droit.*

*Il s'insère dans un parcours de Licence : le parcours « droit et santé », qui lui offre, outre une solide formation de premier cycle de juriste, une initiation progressive à la spécialité « droit de la santé ». Des cours spécifiques lui sont proposés tout au long de son parcours de Licence*

- Histoire du droit de la santé
- Droit du patient
- Responsabilité médicale
- Systèmes de santé en Europe

*L'étudiant titulaire d'une Licence en droit parcours droit et santé développe une double compétence dans une filière pleine d'opportunités, lui ouvrant l'accès à une pluralité de perspectives professionnelles :*

- Métiers de la gestion des établissements de santé, expertises et assurances de santé, droit des patients, droit des produits de santé
- Poursuite d'études dans les masters de la Faculté de droit et en particulier dans les masters de droit de la santé (droit des produits de santé, droit du numérique et données de santé...) - accès sélectif

## VI- PARTIR ETUDIER A L'ETRANGER

Les étudiants ont la possibilité de partir étudier à l'étranger en L3 droit. Pour obtenir des informations :

- consulter la plaquette : « Etudes à l'étranger »
- contacter le service des Relations Internationales **Bureau 123 (1<sup>er</sup> étage)** – ☎ 03 68 85 88 24 –  
Courriel : [droit-erasmus@unistra.fr](mailto:droit-erasmus@unistra.fr)
- consulter le lien du service des Relations Internationales sur le site de la Faculté :  
<http://droit.unistra.fr/international/>

## VII- ORGANISATION DES 2 SEMESTRES DE FORMATION

### Enseignements du bloc droit de la 1<sup>ère</sup> année de LSpS-Option droit 1<sup>er</sup> semestre (septembre / janvier)

<b>S1</b>	<b>Unité d'enseignement</b> <b>Droit privé 1</b>	<b>3 ECTS</b>	<b>COEF 3</b>
	Droit privé et théorie générale de la personnalité juridique	18 h CI	
	Ce cours a pour objet de donner aux étudiants leurs premiers éléments de connaissance de juriste. Il traite ainsi dans un premier temps des sources du droit (dit "objectif"), et plus spécifiquement des sources du droit privé : ses sources internes (la Constitution, la loi, la coutume, la jurisprudence...) aussi bien qu'internationales (les traités internationaux, spécialement la Convention européenne des droits de l'homme et des citoyens, et le droit de l'Union européenne). Dans un second temps le cours s'intéresse aux conditions dans lesquelles naissent, vivent, s'exercent les droits (dits "subjectifs") auxquels le droit privé se rapporte, ainsi qu'à un examen de leur nature et de leur contenu. Cette seconde partie de cours comprend des développements sur la distinction des droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux, sur le droit au respect de la vie privée, sur la distinction de l'acte juridique et du fait juridique, ou concernant tout simplement les personnes (tantôt physiques, tantôt morales) qui peuvent être titulaires de ces droits.		
	<b>Unité d'enseignement</b> <b>Droit public 1</b>	<b>3 ECTS</b>	<b>COEF 3</b>
	Droit constitutionnel 1	18 h CI	
	Le cours est consacré à la théorie générale du droit constitutionnel, et plus spécifiquement aux développements contemporains du constitutionnalisme dans les principaux États occidentaux (, outre le système français étudié, les États-Unis, l'Allemagne et le Royaume-Uni). Après une séance de présentation générale du droit constitutionnel, l'enseignement est divisé en deux axes. Le premier envisage le droit constitutionnel comme le droit qui encadre l'exercice du pouvoir de l'État ; dans ce cadre, sont étudiés l'État et ses différentes formes, mais aussi les modes de gouvernements, la séparation des pouvoirs et enfin la démocratie. Le second axe appréhende le droit constitutionnel comme le fondement de l'organisation juridique d'un État ; il est alors question de la Constitution en elle-même, de sa révision et de sa place dans les droits contemporains, mais aussi du contrôle de constitutionnalité qui connaît actuellement des évolutions notables.		
<b>Unité d'enseignement</b> <b>Histoire du droit</b>	<b>3 ECTS</b>	<b>COEF 3</b>	
Histoire du droit et des institutions publiques	18 h CI		
Le cours aborde, de manière chronologique, l'évolution des institutions publiques et du droit, considéré comme instrument de régulation du politique. Naissance, croissance et enracinement des institutions politiques, administratives, judiciaires et ecclésiastiques de la France : la crise de l'Ancien Régime, l'ère révolutionnaire, l'époque des restaurations monarchiques et enfin la longue recherche du parlementarisme jusqu'à la naissance de la troisième république. Le cours montrera comment les affrontements, rébellions ou révolutions viennent provoquer des modifications institutionnelles profondes dans un pays à forte tradition centraliste et unitaire. Cette histoire de la forme politique du gouvernement de la France privilégie la succession des constitutions, et les naissances et évolutions du suffrage universel.			

**Enseignements du bloc droit de la 1<sup>ère</sup> année de LSpS-Option droit  
2<sup>ème</sup> semestre (janvier / juin)**

<b>S2</b>	<b>Unité d'enseignement</b>		
	<b>Droit privé 2</b>	<b>6 ECTS</b>	<b>COEF 6</b>
	Droit de la famille	27 h CI	
	<p>Parce qu'il est directement influencé par les conceptions politiques, morales, éthiques ou encore religieuses en vigueur dans la société, le droit de la famille est un droit vivant, en constante mutation. Il a connu d'importantes évolutions ces dernières années : simplification du fonctionnement de l'administration légale des biens du mineurs, renforcement du rôle du juge du divorce, autorisation des recherches biomédicales sur les embryons conçus <i>in vitro</i> avant ou après leurs transferts à des fins de gestation, réforme de la protection de l'enfance, consécration du divorce sans juge, transferts aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des pactes civils de solidarités...</p> <p>Malgré leur diversité, ces réformes présentent plusieurs points communs : elles illustrent la volonté de notre législateur de promouvoir l'égalité tant entre les enfants qu'entre leurs parents, de promouvoir tous les modèles familiaux concevables ou encore d'accorder une place de plus en plus importante à la volonté des individus qui composent les familles. En dépit des nombreuses réformes qu'a connues et que continue à connaître le droit de la famille, une constante demeure : aujourd'hui comme hier, le droit de la famille repose sur deux piliers fondamentaux qui n'ont jamais varié. Il s'agit du couple (LIVRE 1) et de l'enfant (Livre 2). De ce fait, le droit de droit extrapatrimonial de la famille correspond à l'étude des couples (couple marié, concubinage, pacte civil de solidarité) et de l'enfant (procréation naturelle, procréation artificielle, adoption, autorité parentale...).</p>		
<b>Unité d'enseignement</b>			
<b>Droit public 2</b>	<b>6 ECTS</b>	<b>COEF 6</b>	
Droit constitutionnel 2	27 h CI		
<p>Cet enseignement est consacré au régime politique français contemporain. Suivant la même construction qu'au premier semestre, le programme suit deux axes. Le premier interroge l'organisation du pouvoir dans le système constitutionnel français : partant des origines de la constitution de 1958, il s'agit d'étudier l'évolution du parlementarisme français ainsi que la place particulière du Président de la République dans les institutions française et la problématique de la responsabilité des gouvernants. Le second axe permet d'introduire à la structure de l'ordre juridique français : en commençant par la loi, son « domaine » et sa formation, et en passant par les ordonnances et le pouvoir réglementaire sans oublier la portée des droits international et européens en droit français. Deux séances sont enfin consacrées au rôle du Conseil constitutionnel dans l'ordonnancement juridique français.</p>			

## VIII- ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Les étudiants sont invités à consulter régulièrement les ouvrages suivants, qui figurent en version électronique sur : <https://bu.unistra.fr/do>

### DROIT PRIVE

#### Premier semestre : Droit privé et théorie de la personnalité juridique

AUBERT (J.-L.), SAVAUX (E.), *Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil*, 17e éd., Sirey, 2018  
BEIGNIER (B.), BLERY (C.), THOMAT-RAYNAUD (A.-L.), *Introduction au droit*, 6<sup>ème</sup> éd., LGDJ, 2018  
CABRILLAC (R.), *Introduction générale au droit*, 13<sup>ème</sup> éd., Dalloz, 2019  
CARBONNIER (J.), *Droit civil, Introduction*, PUF, Coll. Quadrige Manuels, 2017  
CORNU (G.), *Droit civil, Introduction au droit*, 13e éd., Montchrestien, 2007  
DEUMIER (P.), *Introduction générale au droit*, 5<sup>ème</sup> éd ? LGDJ, 2017  
FABRE-MAGNAN (M.), BRUNET (F.), *Introduction générale au droit*, 1<sup>ère</sup> éd., PUF, 2017  
MALAURIE (Ph.), MORVAN (P.), *Introduction au droit*, 6<sup>ème</sup> éd., Defrénois, 2016  
MALINVAUD (Ph.), *Introduction à l'étude du droit*, 19<sup>ème</sup> éd., LexisNexis, 2019  
SERIAUX (A.), *Le Droit, une introduction*, Ellipses, 1998  
TERRE (Fr.), *Introduction générale au droit*, 11<sup>ème</sup> éd., Dalloz, 2019

#### Second semestre : Droit de la famille

##### Pour une présentation synthétique du droit de la famille :

RENAULT-BRAHINSKY (C.), *Droit des personnes et de la famille*, Gualino, 2019  
DOUCHY-OUDOT (M.), *Droit civil 1re année : Introduction, personnes, famille*, Dalloz Hyper Cours, 2019

##### Pour une présentation plus exhaustive du droit de la famille :

FENOUILLET (D.), *Droit de la famille*, Dalloz Cours, 2019  
GARRIGUE (J.), *Droit de la famille*, Dalloz HyperCours, 2018  
BUFFELAN-LANORE (Y.) et LARRIBAU-TERNEYRE (V.), *Droit civil : introduction, biens, personnes, famille*, Sirey 2019

##### Pour aller plus loin :

TERRE (F.), GOLDIE-GENICON (C.), FENOUILLET (D.), *Droit civil : la famille*, Dalloz Précis, 2018

### DROIT PUBLIC

#### Premier et second semestre : Droit constitutionnel 1 et 2

MELIN –SOUCRAMANIEN et PACTET (P.), *Droit constitutionnel 2020*, 38<sup>e</sup> éd., SIREY, coll. Université, septembre 2019 [voir prochaine édition]  
CHAGNOLLAUD (D.), DE MONTALIVET (P.), *Droit constitutionnel contemporain 1*, 10<sup>e</sup> éd., DALLOZ, coll. Cours, août 2019 [premier semestre seulement, voir prochaine édition]  
BAUDU (A.), CHAGNOLLAUD (D.), *Droit constitutionnel contemporain 2*, 9<sup>e</sup> éd., DALLOZ, coll. Cours, septembre 2019 [deuxième semestre seulement, voir prochaine édition]  
FAVOREU (L.) GAIA (P.) GHEVONTIAN (R.), PFERSMANN (O), ROUX (A.), SCOFFONI (G.) MESTRE (J.-L.), *Droit constitutionnel 2020*, 22<sup>e</sup> éd., DALLOZ, coll. Précis, septembre 2019 voir prochaine édition]  
PORTELLI (H.), EHRHARD (T.), *Droit constitutionnel*, 13<sup>e</sup> éd., DALLOZ, coll. HyperCours, août 2019 [voir prochaine édition]  
DE VILLIERS (M.), LE DIVELLEC (A.), *Dictionnaire de droit constitutionnel*, 11<sup>e</sup> éd., SIREY, coll. Dictionnaires Sirey, août 2017  
AVRIL (P.), GIQUEL (J.), *Lexique de droit constitutionnel*, coll. Que sais-je ?, PUF, 2016, 128 p  
BARRANGER (D.), *Le droit constitutionnel*, coll. Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 2017, 128 p.

# HISTOIRE DU DROIT

## Premier semestre : Histoire du droit et des institutions publiques

BOUVERESSE (J.), *Histoire de institutions, de la vie politique et de la société française de 1789 à 1945*, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2012  
CHEVALLIER (J.-J.), *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à 1958*, Dalloz, 2009  
GASPARINI (E.), *Cours d'introduction historique au droit et d'histoire des institutions*, Gualino, 2019,  
GASPARINI (E.), *Introduction historique au droit et histoire des institutions*, Gualino, 2017  
HILAIRE (J.), *Histoire du droit : introduction historique au droit et histoire des institutions*, Dalloz Mémento, 2017  
MORABITO (M.), *Histoire constitutionnelle de la France (1789-1958)*, Domat, 2008,  
TIMBAL (P.-C.), CASTALDO (A.), MAUSEN (Y.), *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux*, Dalloz, 2009,  
VILLARD (P.), BARRIERE (L.-A.), *Histoire des institutions publiques de la France de 1789 à nos jours*, Dalloz Mémento, 2013

Toutes les informations pour le bloc droit (cours / examens) sont accessibles via un espace moodle : « LSpS–Option droit »

Les étudiants inscrits y auront accès dès la rentrée, ils doivent consulter cet espace très régulièrement

Pour toute question : [droit-lspdroit@unistra.fr](mailto:droit-lspdroit@unistra.fr)



**Parce qu'un travail universitaire de qualité s'appuie sur des sources d'information de qualité, les BU sélectionnent pour vous une documentation fiable et pertinente.**

2 bibliothèques vous sont particulièrement dédiées : elles proposent des ressources en **droit**, à proximité de vos campus.

→ **Bibliothèque de la Faculté de droit**

1 place d'Athènes 67000 Strasbourg | 03 68 85 87 28 bu-bib.droit@unistra.fr

→ **Bibliothèque L'Alinéa**

4 rue René Descartes 67000 Strasbourg | 03 68 85 85 85 bu-alinea@unistra.fr

**Ressources documentaires**

Consultez des ressources **en ligne** – articles, ebooks, revues, bases de données – et localisez des ressources **imprimées** sur [bu.unistra.fr](http://bu.unistra.fr) (connexion avec vos codes ENT)

**Nos services**

**S'inscrire, consulter, emprunter**

L'inscription est automatique. La carte Pass campus vous permet d'emprunter dans toutes les bibliothèques universitaires du réseau (Université de Strasbourg, BNU, Insa...) mais aussi d'imprimer et numériser des documents.

**Profitez d'horaires élargis**

Les bibliothèques sont ouvertes du lundi au vendredi en continu, 4 BU vous accueillent en soirée et le week-end. ↳ bibliothèque du Pegé, bibliothèque de médecine et odontologie, bibliothèque L'Alinéa, BNU

**Travailler en groupe**

Les bibliothèques mettent à votre disposition des espaces pour travailler en groupe, équipés de WiFi et de matériel audiovisuel. Certaines salles peuvent être réservées via l'application mobile *Affluences*.

**Trouver de l'aide**

Même à distance, vous pouvez demander conseil à un bibliothécaire par mail à [bu-contact@unistra.fr](mailto:bu-contact@unistra.fr). Des ateliers de formation sont également organisés tout au long de l'année.

**Visitez les BU et participez aux formations !**

Pour vous faire découvrir les bibliothèques et vous aider à utiliser les ressources mises à votre disposition, nous vous proposons des visites et des formations documentaires.

[bu.unistra.fr](http://bu.unistra.fr)

## IX- LES ENSEIGNANTS

Les enseignements du bloc droit sont délivrés par des enseignants chercheurs de la Faculté de droit de l'Université de Strasbourg

- **Monsieur Raphaël Eckert**, Professeur d'histoire du droit, concentre ses recherches sur l'histoire du droit et de la pensée juridique au Moyen Âge (en charge des cours d'histoire du droit et des institutions).
- **Monsieur Alexandre Hermet**, Maître de conférences en droit public, poursuit des recherches en droit international et en droit constitutionnel, en particulier sur les aspects théoriques de la formation du droit, notamment coutumier (en charge des cours de droit constitutionnel).
- **Monsieur Hugues Michelin-Brachet**, Maître de conférences en droit privé, développe des recherches en droit des biens et en droit de la famille (en charge des cours de droit privé et théorie de la personnalité juridique et de droit de la famille).
- **Madame Céline Pauthier**, Professeur d'histoire du droit, Responsable du diplôme, développe des recherches en histoire de la santé et des professions médicales (en charge des cours d'histoire du droit et des institutions).
- **Madame Nathalie Rzepecki**, Maître de conférences en droit privé, développe des recherches en droit de la consommation et en droit des contrats (en charge des cours de droit privé et théorie de la personnalité juridique).
- **Madame Christel Simler**, Maître de conférences en droit privé, développe des recherches en droit des biens et en droit de la famille (en charge des cours de droit de la famille).
- **Madame Jeanne-Marie Tufféry-Andrieu**, Professeur d'histoire du droit, développe des recherches en histoire du droit social et histoire du droit privé, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion (en charge des cours d'histoire du droit et des institutions).

# X- VALIDATION DE LA PREMIERE ANNEE DE LICENCE – ACCES AUX ETUDES DE SANTE - EVALUATIONS DU BLOC DROIT

## 1. DISPOSITIONS GENERALES

*Se reporter au règlement publié sur*

## 2. MODALITES D'EXAMEN POUR LE BLOC DROIT

Les unités d'enseignements des semestres 1 et 2 font l'objet d'un contrôle continu.

Trois évaluations par UE ont ainsi lieu au cours du semestre :

- **Une épreuve de contrôle des premières connaissances acquises.** Epreuve anonyme d'une durée de 30 minutes avec convocation, sous la forme d'un QCM unique pour les trois groupes. Cette première épreuve permet aux étudiants, non encore complètement à l'aise avec la méthodologie propre aux disciplines juridiques, d'être évalués selon des modalités qui leur sont plus familières dans des disciplines scientifiques.
- **Une épreuve de contrôle de l'acquisition des compétences** d'une durée de 60 minutes, sous la forme d'un écrit dont le sujet est identique pour tous les groupes. Il peut s'agir d'un petit cas pratique, d'un petit commentaire de texte juridique ou d'un plan détaillé de dissertation juridique. Ici l'étudiant mobilise les compétences acquises au cours des séances de Cours intégrés, en matière de méthodologie juridique. Cette épreuve prépare à la troisième épreuve.
- **Une épreuve dite « théorique ou pratique ».** Epreuve anonyme d'une durée de 90 minutes au S1 et de 180 minutes au S2, avec convocation, sous la forme d'un écrit unique pour les trois groupes. Cette épreuve correspond à l'épreuve classique exigée en première de Licence droit. Il s'agit de mesurer la capacité des étudiants à éventuellement poursuivre des études de droit en deuxième année.

Chacune de ces trois épreuves est affectée du coefficient 1. La note de chaque UE est composée de la moyenne des notes de contrôle continu obtenues par l'étudiant.

## 3. CALENDRIER DES EPREUVES du PREMIER SEMESTRE

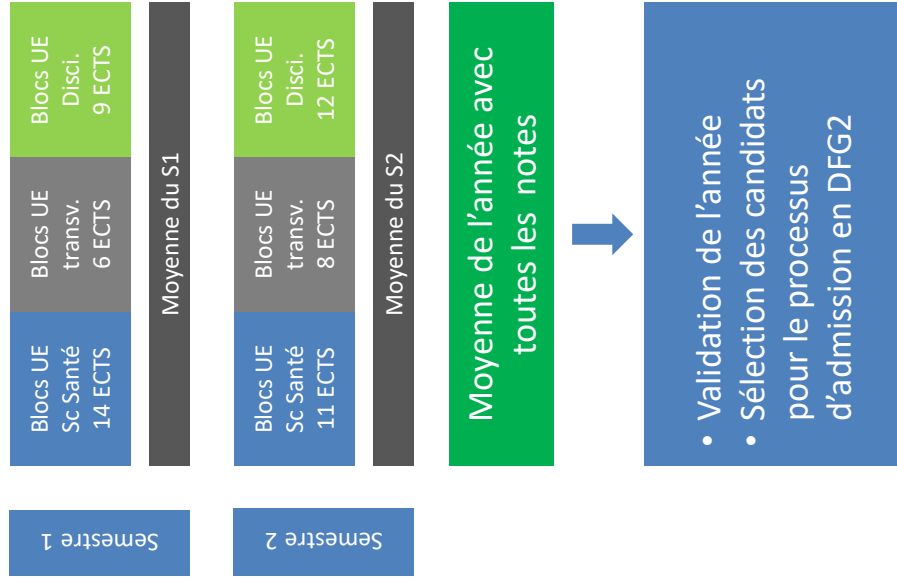
### Pour les UE 1, 2 et 3

- **épreuve de contrôle des premières connaissances acquises**  
23 octobre 2020
- **épreuve de contrôle de l'acquisition des compétences**  
20 et 21 novembre 2020
- **épreuve dite « théorique ou pratique »**  
8 et 9 janvier 2021

Les évaluations du bloc droit : Contrôle continu intégral : trois épreuves, de nature et durée différentes, réparties à trois moments du semestre dans chacune des 3 UE permettent d'évaluer progressivement l'acquisition des connaissances et des compétences. Chaque épreuve est commune à tous les étudiants du parcours droit.						
Les évaluations du bloc droit ont lieu dans 2 lieux : Les épreuves du vendredi matin ont toujours lieu dans le créneau réservé aux évaluations à la faculté de médecine (bâtiment 1, petit amph). Les épreuves du samedi matin ont lieu dans un amph de la Faculté de droit (rdc du bâtiment principal - campus Esplanade, Amphi Bischoff).						
Semaines banalisées : les semaines durant lesquelles ont lieu les évaluations du bloc droit sont des semaines sans cours de droit. De même, pour libérer du temps d'apprentissage aux étudiants, les semaines durant lesquelles ont lieu les évaluations du bloc santé sont également des semaines sans cours de droit.						
Semaine	Jour	Heure	Epreuve	Nature	durée par UE	Lieu
7	Vendredi 23 octobre 2020	10h00-10h30	UE1 Droit privé et théorie de la personnalité juridique	QCM	30 mn	Fac médecine bâtiment 1 petit amph
	Vendredi 23 octobre 2020	10h30-11h00	UE2 Droit constitutionnel 1		30 mn	
	Vendredi 23 octobre 2020	11h00-11h30	UE3 Histoire du droit et des institutions publiques		30 mn	
10	Vendredi 20 novembre 2020	10h00-11h00	UE1 Droit privé et théorie de la personnalité juridique	Ecrit	60 mn	Fac médecine bâtiment 1 petit amph
	Vendredi 20 novembre 2020	11h00-12h00	UE2 Droit constitutionnel 1		60 mn	
	Samedi 21 novembre 2020	10h00-11h00	UE3 Histoire du droit et des institutions publiques		60 mn	
15	Vendredi 8 janvier 2021	10h00-11h30	UE1 Droit privé et théorie de la personnalité juridique	Ecrit	90 mn	Fac Droit bât. principal amph Bischoff
	Samedi 9 janvier 2021	09H00-10h30	UE2 Droit constitutionnel 1		90 mn	Fac médecine bâtiment 1 petit amph
	Samedi 9 janvier 2021	10h30-12h00	UE3 Histoire du droit et des institutions publiques		90 mn	Fac Droit bât. principal amph Bischoff

# Modalités de Validation de la L1SpS et sélection pour le processus d'admission en DFG2

Toutes les notes comptent



La moyenne de l'année calculée avec toutes les notes de toutes les UE est utilisée :

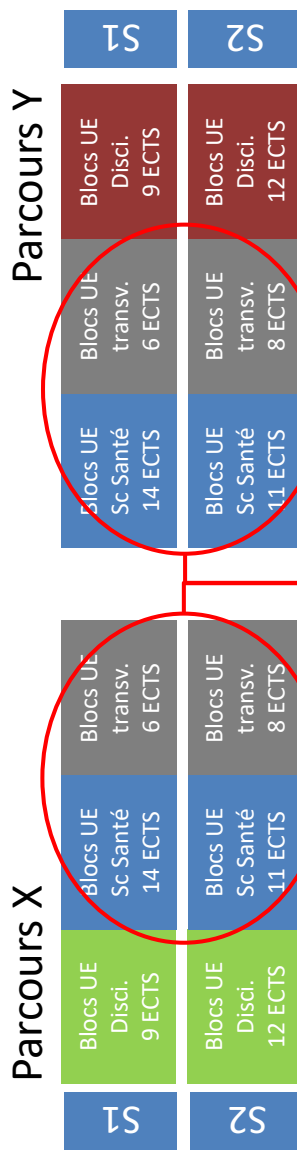
1. Pour valider les 60 ECTS de l'année
  2. Pour **interclasser au sein de chaque parcours** les candidats qui **pourront postuler** à l'admission d'office (10% meilleurs) ou à l'admission après les épreuves spécifiques.
- Pré-requis : avoir validé le bloc des UE Sc. Santé avec une note moyenne  $\geq$  à 10/20.

Les 10% meilleurs sont sélectionnés pour le processus d'admission d'office

Les  $\pm$  30 % (seuil fixé par le jury) suivant sont sélectionnés pour les épreuves d'admission

# Processus d'admission d'office : interclassements entre les différents parcours

Seules les notes des UE communes sont prises en compte



Moyenne de l'année avec toutes les notes : 60 ECTS

Nom 1  
Nom 2  
Nom 3  
Nom 4  
Nom 5  
Nom 6

Moyenne de l'année avec toutes les notes : 60 ECTS

Nom 1  
Nom 2  
Nom 3  
Nom 4  
Nom 5  
Nom 6

Interclassement entre les différents parcours : Notes des blocs Sc Santé et UE transv. (Sf langues) – 36 ECTS

Nom 1  
Nom 2  
Nom 3  
Nom 4  
Nom 5  
Nom 6  
Nom 5  
Nom 6

## Etape 1

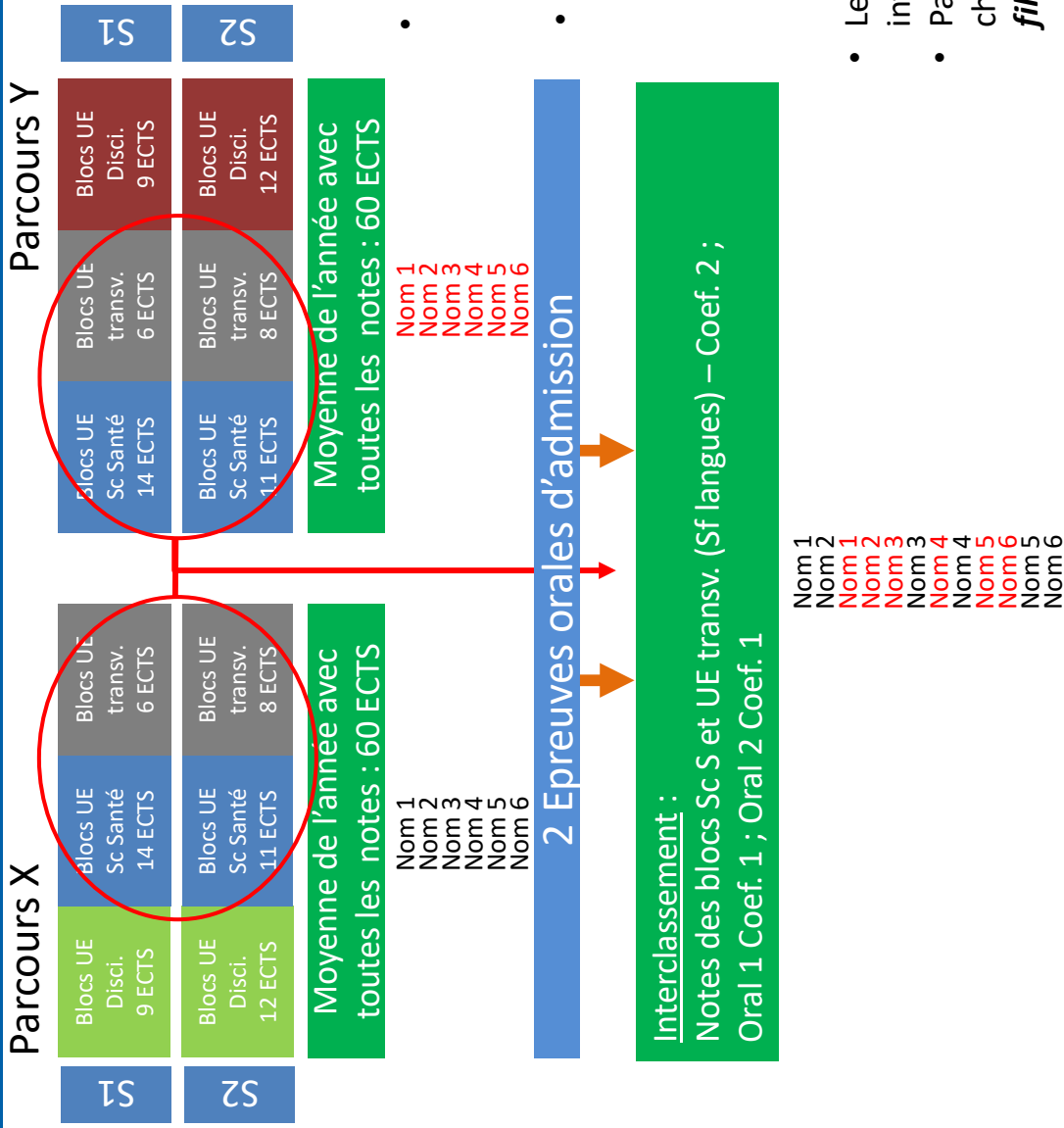
- Les 10% meilleurs de chaque parcours sont retenus

## Etape 2

- Les 10% meilleurs de tous les parcours sont interclassés
- Par ordre de mérite ils expriment leur choix qui sont validés **dans la limite de 50% des places offertes par filière (MMOP/K)**
- Si le(s) vœu(x) n'est (ne sont) pas satisfait(s) ou si la proposition faite est refusée, les candidats sont basculés dans la procédure d'admission après les épreuves spécifiques

# Processus d'admission : épreuves orales et interclassements

UE Com (sf angl.) : Coef. 2  
 Oral 1 : Coef. 1  
 Oral 2 : Coef. 1



## Etape 1

- Les 30 % meilleurs de chaque parcours sont retenus

## Etape 2

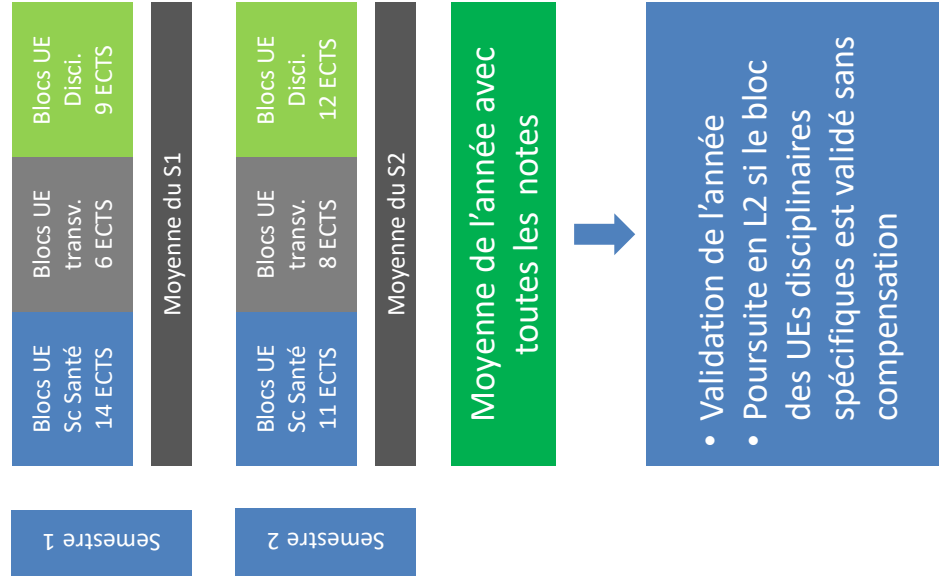
- Organisation des épreuves orales

## Etape 3

- Les candidats de tous les parcours sont interclassés
- Par ordre de mérite ils expriment leur(s) choix **dans la limite des places offertes par filière (MMOP)**

# Poursuite en L2

Toutes les notes  
comptent



La moyenne de l'année calculée avec toutes les notes de toutes les UE est utilisée :

1. Pour valider les 60 ECTS de l'année
2. Les étudiants ayant validé les 60 ECTS peuvent entrer en L2 dans la mention correspondant à l'intitulé de leur parcours, si le bloc disciplinaire est validé (note  $\geq 10/20$ ).



# XI - CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020/2021

## LICENCE SCIENCES POUR LA SANTE – OPTION DROIT

**JOURNEE d'ACCUEIL à la Faculté de Droit**  
**le 4 septembre 2020**

**DEBUT des COURS le 14 septembre 2020**

### Premier semestre

Journée d'accueil .....	4 septembre 2020
Début des cours .....	14 septembre 2020
Vacances de la Toussaint .....	25 octobre – 01 novembre 2020
Fin des cours .....	18 décembre 2020
Evaluations du 1 <sup>er</sup> semestre .....	23 octobre 2020 – 20 et 21 novembre 2020 8 et 9 janvier 2021
Vacances de Noël .....	18 décembre 2020 – 04 janvier 2021

### Deuxième semestre

Début des cours .....	18 janvier 2021
Vacances d'hiver .....	27 février – 07 mars 2021
Fin des cours .....	<i>calendrier en cours</i>
Evaluations du 2 <sup>me</sup> semestre .....	<i>calendrier en cours</i>
Vacances de Pâques .....	10 avril – 18 avril 2021

Les emplois du temps et le calendrier de l'année universitaire sont disponibles  
sur [l'Environnement numérique de travail \(ERNEST\)](#)

**Adresse postale :**

**Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion**

**1 Place d'Athènes – BP 66**

Conception et impression : Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion – Octobre 2020  
Université de Strasbourg